



## Déclaration liminaire du SNPMEN-FO CSA du 1<sup>er</sup> avril 2025

Depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier, en plus du jour de carence, les fonctionnaires et agents publics perdent 10 % de leur rémunération en cas de congé pour maladie ordinaire. Pour les fonctionnaires, cette réduction ne concerne pas uniquement le traitement indiciaire, c'est bien l'ensemble de la rémunération, c'est-à-dire traitement et primes, qui est impacté par une réduction de 10 %.

C'est ainsi la double peine pour les agents de la fonction publique malades qui, en plus d'affronter leurs problèmes de santé, vont voir leur pouvoir d'achat réduit, ce qui va participer à la détérioration de leurs conditions de vie et continuer à les paupériser.

Cette mesure du gouvernement Bayrou ne fait qu'accroître une politique d'austérité de plus en plus agressive à l'égard des agents de la fonction publique, avec le gel du point d'indice, la smicardisation des grilles indiciaires et la suppression de la GIPA.

Cette nouvelle mesure de la loi de finances 2025 confirme, s'il en était besoin, que les agents de la fonction publique sont considérés comme simple variable d'ajustement budgétaire.

Les annonces du président Macron le 5 mars dernier sur « l'entrée dans une économie de guerre » font présager encore pire pour l'ensemble des politiques publiques (dont l'éducation) et donc leurs agents.

En effet, la demande d'un effort budgétaire sans précédent a été annoncée pour donner la priorité à la défense et au réarmement puisqu'il s'agit de trouver 40 milliards d'euros !

Le système éducatif est pourtant déjà en souffrance avec, notamment, des milliers de fermetures de classes pour la prochaine rentrée. Au niveau de l'enseignement supérieur, les universités publiques suppriment des heures de formation, voire des formations entières, elles diminuent leurs capacités d'accueil via Parcoursup et Mon master, faute de financement. Où iront donc ces jeunes qui ne trouveront pas de place dans le supérieur ?

Dans le même temps, le président Macron qui n'a pas pu, comme initialement prévu, généraliser le SNU, va annoncer dans les prochaines semaines une grande refonte du dispositif « *qui correspondra aux besoins de la nation et aux priorités identifiées* » !

Dans ce contexte particulièrement anxiogène, les agents de l'administration centrale ne sont pas épargnés par les contraintes budgétaires.

Est-ce un hasard si nous reviennent aux oreilles de nombreux cas de non renouvellement de contrats ?

Monsieur le secrétaire général, nous avons une question essentielle à vous poser : nous voulons connaître le montant des nouvelles coupes budgétaires prévues et leurs conséquences à l'administration centrale.

C'est bien par souci d'économies et en conformité avec la nouvelle politique immobilière de l'Etat, que le projet Pascal prévoit d'entasser à Gentilly plus de la moitié du ministère, faisant fi de l'allongement des trajets quotidiens pour la moitié des personnels.

Et comme les 1 930 agents de l'administration centrale ne suffisent pas à atteindre les ratios cibles de la circulaire Borne de 2023, l'administration cherche à embarquer d'autres structures !

Nous ne connaissons pas l'ensemble des structures susceptibles d'aller rejoindre le site de Gentilly puisque l'administration ne nous en a pas donné la liste exhaustive.

Mais, au détour de l'ordre du jour du CSA de région académique d'Ile de France, les représentants syndicaux des personnels administratifs et techniques des trois académies franciliennes (Paris, Créteil, Versailles) ont ainsi appris que plusieurs services (DRAJES, SDJES et SEMSIRH) des trois académies étaient menacés de transfert sur le site de Gentilly.

Le vœu soumis au CSA- RA et qui a été adopté avec les voix du SPASEEN-FO, de la CGT Education et d'un élu UNSA est le suivant :

**« Les élus du CSA SA RA s'opposent à tout projet de mutation forcée des personnels administratifs et techniques de la région académique dans le cadre de la réorganisation imposée par le projet Pascal ».**

Et le rejet de ce projet est général auprès des collègues concernés. Les collègues du SEMSIRH basés à Guyancourt ont eu connaissance de leur déménagement à Gentilly quelques jours seulement avant la tenue du CSA de région académique ! Guyancourt-Gentilly ? Pas d'allongement de temps de transport pour ces agents ?

Nous voulons désormais connaître, et sans attendre un prochain groupe de travail, tous les services qui vont être embarqués par le projet Pascal ainsi que les effectifs concernés.

De la même manière, car c'est un sujet CSA, nous voulons obtenir sans attendre encore, des tableaux sur le montant des primes de l'ensemble des agents de la centrale déclinés par corps, par grade et distinguant l'IFSE et le CIA avec les planchers, les plafonds et les moyennes. Il est inadmissible que nous ne disposions pas de ces éléments et d'aucunes données pour 2023 et 2024 !

Nous demandons également, car il s'agit là encore d'un sujet relevant du CSA, que le DGRH vienne dans cette instance et devant les organisations syndicales présenter les projets de robotisation des tâches en matière de RH (projet RPA) plutôt que de se répandre dans la presse. Quelles vont être les conséquences de ce projet sur les emplois et personnels de la DGRH ? Des académies ?

.....

Pour les points de l'ordre du jour :

Dans le cas de la réorganisation de la DEPP qui nous est soumise à l'ordre du jour de ce CSA, l'administration nous a assuré que la partition du bureau DEPP B2-1 ne changerait rien pour les collègues et qu'elle s'effectue à effectif constant, puisque des emplois vacants sont utilisés pour créer un nouveau duo chef de bureau-adjoint et qu'un poste d'adjoint au sous-directeur jusque-là non pourvu va assurer la coordination du nouvel ensemble ! Les collègues n'auraient-ils pas préféré de nouveaux recrutements pour une meilleure répartition de la charge de travail qui est très importante ?

Nous nous prononcerons contre cette réorganisation de la DEPP qui succède à celle de 2023 et avec des motivations qui seront invalidées par la prochaine.

Pour ce qui est du point 3 relatif au pôle d'accompagnement et de développement professionnel :

- Nous nous opposons à cette pratique qui se généralise et qui consiste à implanter des « médiateurs », des facilitateurs, des coachs pour faire passer les restructurations et les réformes qui entraînent des dégradations des conditions de travail. Ce pôle s'inscrit dans la droite ligne de la QVCT avec son lot de coaching collectif et d'organisation, d'ateliers de co-développement que nous dénonçons.
- Nous constatons la croissance des effectifs du pôle et notons leur feuille de route pour 2025 comme « participer à l'accompagnement RH du projet Pascal ». Nous souhaiterions savoir comment ?

Par ailleurs, nous aimerions savoir si le recours à ce pôle va être la nouvelle référence ou le passage obligé pour un collègue dont la hiérarchie cherche à se débarrasser ?

#### **Nos revendications :**

- Abrogation de la réforme des retraites
- Annulation du budget d'austérité de 2025 et de toutes mesures d'austérité complémentaire
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice d'au moins 10%
- Retrait du jour de carence et de la diminution de 10 % de la rémunération en cas de congé pour maladie
- Retrait du projet Pascal et maintien de nos emplois
- Refus de la mise en place d'une automatisation des tâches RH qui menace les postes de travail et les emplois
- Garantie du maintien de tous les collègues contractuels qui ne doivent pas servir de variable d'ajustement

**Motion présentée :** Le CSA de l'Administration Centrale apporte son total soutien aux personnels des services du SEMSIRH, de la DRAJES et du SDJES des académies d'île de France, personnels auxquels un déménagement à Gentilly a été annoncé dans le cadre du projet PASCAL. Un tel déménagement conduirait à un allongement considérable des temps de transport de ces personnels, contraignant nombre d'entre eux à ne pas suivre et donc à perdre leur emploi.